



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
BRETAGNE

Service chargé des  
transports routiers

**AUTORISATION**  
**d'exercer la profession de transport public routier**

Vu le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises, notamment ses articles 2, 6 à 9-2 et 9-5 ; Vu le décret n° 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier, notamment son article 8 ; Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 9 ;

Le préfet de la région BRETAGNE

**AUTORISE**

L'entreprise COBIGO TRANSPORTS

KERMAREC  
56150 BAUD

N° SIREN 347650715  
Dont le responsable légal est JACQUES COBIGO  
Né le 12/02/1963 à VANNES 56

A exercer la profession de transporteur public routier de marchandises [de déménageur] et de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules motorisés de tous tonnages.

Fait à RENNES le 27/04/2012

Pour le Préfet et par délégation,  
La Chef de l'Unité Gestion et Contrôle  
des Transports Terrestres

BS

Barbara CHAZELLE



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**